

Organisation

10 – 11

La Haute école des arts du Rhin est un établissement public de coopération culturelle dont les membres fondateurs et les principaux contributeurs sont l'État — ministère de la Culture, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg et la ville de Mulhouse. Elle reçoit le soutien du conseil régional d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine. La Haute école des arts du Rhin est administrée par un conseil d'administration. L'activité péda-

gogique de l'école est organisée au moyen de plusieurs instances réglementaires comportant des membres de droit et des représentants élus des enseignants, des étudiants et du personnel. Une commission par site organise sur un rythme mensuel la vie scolaire et la mise en œuvre des cursus. La commission de vie étudiante organise par site trois fois par an la participation des délégués étudiants élus.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit quatre à cinq fois par an pour adopter les délibérations qui déterminent les grandes orientations de l'établissement et mettent en œuvre le projet d'établissement. Ainsi l'adoption du budget traduit les orientations prises pour le développement de la HEAR.

Composé de représentants des collectivités publiques fondatrices, de personnalités qualifiées, de représentants élus du personnel — enseignants et agents administratifs et techniques — et des étudiants, il est également le lieu de présentation des projets importants qui animent la HEAR.

Président(e)

Non désigné(e) à la date d'impression

Vice-président

Michel Samuel-Weis, adjoint au maire de Mulhouse, en charge de l'animation culturelle

Représentants

Ville et Eurométropole de Strasbourg :

Alain Fontanel, Camille Gangloff, Fabienne Keller, Nicolas Matt, Annick Neff, Ada Reichhart, Eric Schultz, Catherine Trautmann ;

Ville de Mulhouse : Azzedine Boufrioua, Sara Marguier, Henri Metzger, Darek Szuster ;

État : Le préfet de région ou son représentant ;

DRAC : le directeur général de la création artistique ou son représentant ;

Région Alsace : Pascal Mangin ;

Personnalités qualifiées : Dominique Bannwarth, Jean-Luc Bredel ;

Personnalité qualifiée issue de l'université de Strasbourg : Pierre Litzler ;

Personnalité qualifiée issue de l'université de Haute-Alsace : Sophie Kohler ;

Personnel administratif et technique : Marilyn Claudot, Alain Spohr ;

Personnel enseignant : Olivier Deloignon, Claire Morel, Emmanuel Séjourné, Gérard Starck ;

Étudiants * :

1 étudiant en arts plastiques

1 étudiant en musique

* Représentants désignés jeudi 3 novembre, date des prochaines élections.

Conseil pédagogique

Le conseil pédagogique de la HEAR réunit des représentants de musique et des arts plastiques. Il a vocation à qualifier et à traiter des projets d'intérêt général relatifs à la pédagogie pour l'ensemble des enseignements dispensés au sein de la HEAR. Il veille à l'harmonisation des cursus de manière à garantir l'équité des études entre les sites et entre les disciplines. Il s'attache à étendre à l'ensemble de la HEAR les pratiques améliorant la qualité et le confort des études.

Enfin, le conseil pédagogique traite spécialement des projets favorisant la mobilité des étudiants entre les arts plastiques et la musique, et entre les différentes disciplines enseignées. Pour cela, il encourage la possibilité pour les étudiants de personnaliser leur formation à travers l'offre globale d'enseignement.

Il se réunit au maximum trois fois par an, dont une fois en compagnie du conseil artistique et scientifique.

Conseil artistique et scientifique

Le conseil artistique et scientifique a pour objet d'accompagner les orientations de la politique de développement de la HEAR, au niveau national et international, notamment dans les relations entre les différentes disciplines artistiques (arts visuels, musique, scène) et avec d'autres champs du savoir.

Le conseil artistique et scientifique de la HEAR est composé de 5 membres : Damien Deroubaix, artiste, Corinne Diserens, Jean-Hubert Martin, conservateur et historien d'art, Annette Schlüntz, compositrice de musique et Gisèle Vienne, metteur en scène et plasticienne.

Commissions pédagogiques de site

Les commissions pédagogiques assurent la coordination des activités pédagogiques menées au sein de chacun des trois sites. Les commissions pédagogiques de site sont compétentes pour les questions relatives aux études dispensées sur les sites et mobilisant les moyens de chaque site.

Commission pédagogique du site d'arts plastiques de Strasbourg

Le directeur de la HEAR, David Cascaro ; la directrice des études en arts plastiques, Estelle Pagès ; deux coordinateurs de l'année 1 ; 4 coordinateurs de l'option Art ; quatre coordinateurs de l'option Communication ; un coordinateur de l'option Design ; un coordinateur du collège Théorie ; un coordinateur des bases et plateaux techniques ;

un représentant de la médiathèque, Muriel Boulier ; quatre représentants des étudiants (un pour chaque option et un pour la première année).

Commission pédagogique du site d'arts plastiques de Mulhouse

Le directeur de la HEAR, David Cascaro ; la directrice des études en arts plastiques, Estelle Pagès ; un coordinateur de l'année 1 ; deux coordinateurs de l'option Art ; trois coordinateurs de l'option Design ; un coordinateur des bases et plateaux techniques ; un représentant du centre de documentation, Danièle Palomba ; trois représentants des étudiants (un pour chaque option et un pour la première année).

Commission de vie étudiante

Trois fois par an, en plus de leur présence lors des commissions pédagogiques, les délégués des étudiants se réunissent avec la direction sur chacun des trois sites pour aborder les questions touchant au déroulement des études. Rassemblés au sein de la commission de la vie étudiante, ils

portent la voix de chacun. Certains des délégués sont représentants pour l'ensemble du groupe et des élèves à chaque réunion des instances de la HEAR (conseil d'administration, commission pédagogique de site, conseil pédagogique).